

MANIFESTATION

**Mercredi 12 Décembre 2012
à 18h30
place du Capitole**

étape à 19h15 au métro
Basso Cambo

Pour
le respect
de
la loi
sur l'air

Ne pas jeter sur la voie publique



5 avenue Collignon - 31200 Toulouse
<http://toulouse.fubicy.org/>
05 34 30 94 18 - toulouse@fubicy.org
Permanence le mercredi de 17h30 à 19h30

MANIFESTATION

**Mercredi 12 Décembre 2012
à 18h30
place du Capitole**

étape à 19h15 au métro
Basso Cambo

Pour
le respect
de
la loi
sur l'air

Ne pas jeter sur la voie publique



5 avenue Collignon - 31200 Toulouse
<http://toulouse.fubicy.org/>
05 34 30 94 18 - toulouse@fubicy.org
Permanence le mercredi de 17h30 à 19h30

MANIFESTATION

**Mercredi 12 Décembre 2012
à 18h30
place du Capitole**

étape à 19h15 au métro
Basso Cambo

Pour
le respect
de
la loi
sur l'air

Ne pas jeter sur la voie publique



5 avenue Collignon - 31200 Toulouse
<http://toulouse.fubicy.org/>
05 34 30 94 18 - toulouse@fubicy.org
Permanence le mercredi de 17h30 à 19h30

MANIFESTATION

**Mercredi 12 Décembre 2012
à 18h30
place du Capitole**

étape à 19h15 au métro
Basso Cambo

Pour
le respect
de
la loi
sur l'air

Ne pas jeter sur la voie publique



5 avenue Collignon - 31200 Toulouse
<http://toulouse.fubicy.org/>
05 34 30 94 18 - toulouse@fubicy.org
Permanence le mercredi de 17h30 à 19h30

MERCREDI 12 DECEMBRE 2012

à 18h30 place du Capitole, étape à 19h15 au
métro Basso Cambo.

Pour le respect de la loi sur l'air

La loi sur l'air du 30/12/1996 (article L228-2 du code de l'environnement) impose que toute création ou rénovation de voirie urbaine soit assortie de la réalisation d'itinéraires cyclables.

Malheureusement, cette loi n'est pas toujours respectée sur l'agglomération toulousaine, comme en témoigne la réalisation récente de la **voie de bus en site propre du canal de St Martory**. Sur une largeur de 6 voies de circulation entièrement neuves, la SMAT n'a pas créé de pistes cyclables, malgré les demandes répétées de l'Association Vélo !

Pour que la loi sur l'air soit systématiquement appliquée sur l'agglomération toulousaine, venez manifester le mercredi 12 décembre !

L'Association Vélo a pour but le développement et l'amélioration de la pratique du vélo en agglomération. Ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus faciles les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation.

MERCREDI 12 DECEMBRE 2012

à 18h30 place du Capitole, étape à 19h15 au
métro Basso Cambo.

Pour le respect de la loi sur l'air

La loi sur l'air du 30/12/1996 (article L228-2 du code de l'environnement) impose que toute création ou rénovation de voirie urbaine soit assortie de la réalisation d'itinéraires cyclables.

Malheureusement, cette loi n'est pas toujours respectée sur l'agglomération toulousaine, comme en témoigne la réalisation récente de la **voie de bus en site propre du canal de St Martory**. Sur une largeur de 6 voies de circulation entièrement neuves, la SMAT n'a pas créé de pistes cyclables, malgré les demandes répétées de l'Association Vélo !

Pour que la loi sur l'air soit systématiquement appliquée sur l'agglomération toulousaine, venez manifester le mercredi 12 décembre !

L'Association Vélo a pour but le développement et l'amélioration de la pratique du vélo en agglomération. Ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus faciles les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation.

MERCREDI 12 DECEMBRE 2012

à 18h30 place du Capitole, étape à 19h15 au
métro Basso Cambo.

Pour le respect de la loi sur l'air

La loi sur l'air du 30/12/1996 (article L228-2 du code de l'environnement) impose que toute création ou rénovation de voirie urbaine soit assortie de la réalisation d'itinéraires cyclables.

Malheureusement, cette loi n'est pas toujours respectée sur l'agglomération toulousaine, comme en témoigne la réalisation récente de la **voie de bus en site propre du canal de St Martory**. Sur une largeur de 6 voies de circulation entièrement neuves, la SMAT n'a pas créé de pistes cyclables, malgré les demandes répétées de l'Association Vélo !

Pour que la loi sur l'air soit systématiquement appliquée sur l'agglomération toulousaine, venez manifester le mercredi 12 décembre !

L'Association Vélo a pour but le développement et l'amélioration de la pratique du vélo en agglomération. Ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus faciles les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation.

MERCREDI 12 DECEMBRE 2012

à 18h30 place du Capitole, étape à 19h15 au
métro Basso Cambo.

Pour le respect de la loi sur l'air

La loi sur l'air du 30/12/1996 (article L228-2 du code de l'environnement) impose que toute création ou rénovation de voirie urbaine soit assortie de la réalisation d'itinéraires cyclables.

Malheureusement, cette loi n'est pas toujours respectée sur l'agglomération toulousaine, comme en témoigne la réalisation récente de la **voie de bus en site propre du canal de St Martory**. Sur une largeur de 6 voies de circulation entièrement neuves, la SMAT n'a pas créé de pistes cyclables, malgré les demandes répétées de l'Association Vélo !

Pour que la loi sur l'air soit systématiquement appliquée sur l'agglomération toulousaine, venez manifester le mercredi 12 décembre !

L'Association Vélo a pour but le développement et l'amélioration de la pratique du vélo en agglomération. Ses actions visent à promouvoir les équipements susceptibles de rendre plus sûrs et plus faciles les déplacements urbains à vélo. Elle intervient auprès des pouvoirs publics et des collectivités pour que soit pris en compte ce moyen de transport et que soit mis en place un véritable réseau de pistes cyclables. Elle mène pour cela des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions aux problèmes de circulation.